

**Le Président**

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

**Arrêté n° 17/339/CM**

**Arrêté de réquisition du personnel de la Direction de la Gestion des Equipements de Trafic ( DGET ) de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil Métropolitain portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**CONSIDÉRANT**

- Le mouvement de grève national du mardi 10 octobre 2017 afin de manifester en faveur de la défense de la fonction publique ;
- L'information suivant laquelle le mouvement sera suivi en particulier au sein de la Direction de la Gestion des Equipements de Trafic ( DGET ) de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chargée du bon fonctionnement et de la sécurité des usagers dans les tunnels Vieux Port, Joliette, Major et Saint Charles qui assurent la fluidité du trafic routier de l'agglomération marseillaise ;
- L'impossibilité de maintenir ces tunnels ouverts dans les conditions de sécurité optimales en l'absence du nombre requis d'agents d'exploitation ;
- Que toutefois la fermeture des tunnels serait de nature à mettre en cause gravement la sécurité des personnes en raison de l'impossibilité pour les services de secours d'urgence ou d'incendie de porter assistance à la population en cas d'accident ou de toute autre menace visant les personnes ;
- Qu'il est urgent d'assurer la fluidité du trafic routier dans et à proximité immédiate de l'agglomération marseillaise ;
- Que dans ce contexte, il convient de remédier par des mesures appropriées et proportionnées à cette situation ;

Reçu au Contrôle de légalité le 6 Octobre 2017

- Que l'urgence de la situation et le risque sérieux d'atteinte à l'ordre public justifient la réquisition des personnels de la Direction de la Gestion des Equipements de Trafic de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Les personnes dont les noms suivent sont requis aux dates et heures mentionnées ci-après pour assurer leurs fonctions habituelles concernant la surveillance et la sécurité des tunnels Vieux Port, Joliette, Major et Saint-Charles :

- M. Antoine GAGLIANO demeurant 454 chemin de Saint Jean 13190 Allauch, du lundi 9 octobre 2017 21 h 30 jusqu'au mardi 10 octobre 06 heures.
- M. Emmanuel ARMAND demeurant 11 Parc Beauvallon Sous Bois 13009 Marseille, du lundi 9 octobre 2017 21 h 30 jusqu'au mardi 10 octobre 2017 06 heures.
- M. Jean – Marc GENESTA demeurant Les Cypres Bleus 13 Rue Didier Daurat 13700 Marignane, mardi 10 octobre 2017 de 5 h 30 à 14 heures.
- M. Eric PLUMHANS demeurant le Val Marie bat D1 3 chemin Colline Saint Joseph 13009 Marseille, mardi 10 octobre 2017 de 5 h 30 à 14 heures.
- M. Laurent DRAY demeurant Résidence Château Saint Cyr 22 Avenue Elleon Bat D 13010 Marseille, mardi 10 octobre 2017 de 05 h 30 à 14 heures.
- M. Hamid NADOURI demeurant 26 rue Colbert 83470 Saint Maximin la Sainte Baume, mardi 10 octobre 2017 de 13 h 30 à 22 heures.
- M. Rachid REZZOUG demeurant Les Jardins de Saint Just 36 avenue André Bacon 13013 Marseille, mardi 10 octobre 2017 de 13 h 30 à 22 heures .
- M. Rodolphe DIDIER demeurant 201 chemin des Oliviers 13420 Gémenos , du lundi 9 octobre 2017 21 h 30 jusqu'au mardi 10 octobre 6 heures .
- M. Michael FERRIER demeurant La Valentelle Ville n°1 Traverse de la Montre 13011 Marseille, du lundi 9 octobre 2017 21 h 30 jusqu'au mardi 10 octobre 6 heures.
- M. Julien QUINSON demeurant 6 Boulevard Fernand Durbec Château Gombert 13013 Marseille, mardi 10 octobre 2017 de 13 h 30 à 22 heures .
- M. Houcine BENHABI demeurant chemin de l'Adous, 70 route de Gardanne 13710 Fuveau, mardi 10 octobre 2017 de 13 h 30 à 22 heures.
- M. François PAPEGNIES demeurant Tour 5 la Castille 22 allée Granados 13008 Marseille du lundi 9 octobre 2017 à 22 heures jusqu'au mardi 10 octobre 2017 22 heures.
- M. Florent PECORAI demeurant résidence la Verdière Appartement 110 341 boulevard Michelet 13009 Marseille du lundi 9 octobre 2017 à 22 heures jusqu'au mardi 10 octobre 2017 22 heures.

**Reçu au Contrôle de légalité le 6 Octobre 2017**

**Article 2:**

A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition il pourra être procédé à son exécution d'office.

**Article 3:**

Le présent ordre de réquisition sera notifié aux agents requis par le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 4:**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5:**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 6 octobre 2017

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**